PROJET DE LOI

adopté

N° 62 **SÉNAT** 

le 19 décembre 1989

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale signée à Paris, le 29 mai 1970, fait à Rabat le 18 août 1989 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1989.

Le Président, Signé : ALAIN POHER.

<sup>(1)</sup> Nota: voir le document annexé au n° 85 (1989-1990), Sénat.